



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-4-1

Séance du vendredi 15 mai 2020

SUBVENTIONS 2020 AUX ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITÉ ET AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Département en matière de prévention et prise en charge des situations de fragilité, de développement social, d'accueil des jeunes enfants et d'autonomie des personnes,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la politique de la solidarité,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 4ème commission lors de sa réunion du 24 avril 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de l'action sociale, la subvention de 20 000 € à la Ville de Mulhouse pour le CLIC DES AINES, relevant de la politique solidarité et autonomie, telles que détaillée dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 1);

- Précise que la subvention fera l'objet d'un versement unique ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget 2020, au Programme I711, Chapitre 65, Fonction 538 et Nature 65734.

M. TRIMAILLE, M. COUCHOT et Mme RAPP ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'Adjoint au Maire de la Ville Mulhouse.

Mmes MILLION et JENN ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité de Conseiller municipale de la Ville de Mulhouse.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité